



CONSEIL COMMUNAL
DE
PRANGINS

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 26 juin 2020**

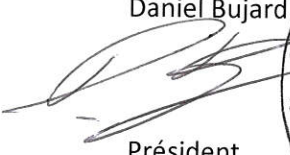
Préavis municipal 45/20 : Demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionale unique et demande de crédit y relative de CHF 2'036'000.- TTC


Le Conseil communal a décidé, à l'unanimité:

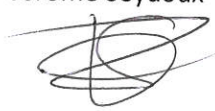
1. d'adopter le préavis municipal No 45/20 concernant une demande d'adhésion à la station d'épuration des eaux usées régionale unique et demande de crédit y relative de CHF 2'036'000.- TTC,
2. de prendre acte du contrat de droit administratif,
3. d'accepter la participation d'investissement (premier crédit d'investissement) de CHF 2'036'000.- TTC en vue de la réalisation d'une station d'épuration régionale unique,
4. de financer cette opération avec notre trésorerie courante à hauteur de Fr. 500'000.- et le solde par le recours à l'emprunt conformément à l'article 18 ch. 7 du règlement du conseil communal,
5. d'amortir le montant de CHF 500'000.- par le biais du fond de réserve 9280.100 « Eputation + STEP » et le solde, soit CHF 1'536'000.-, par un compte d'amortissement à créer, sur 20 ans dès l'année qui suit la clôture de l'investissement.

Prangins, le 26 juin 2020

Extrait conforme, le certifiant

Daniel Bujard

Président



Jérôme Seydoux

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 29 juin au 7 juillet 2020

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »